



La Lettre

des Services de l'État dans le Pas-de-Calais

n° 5

Mai 2017



Retour sur...
l'élection présidentielle

3 Le Pas-de-Calais-idoscope

6 Retour sur ...

- ▣ L'élection présidentielle

7 Les actualités

- ▣ Renouvellement de vos titres d'identité, n'attendez pas le dernier jour !
- ▣ L'Antenne du Littoral, un service « déconcentré » de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) à Boulogne-sur-mer
- ▣ Balade à vélo : prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique
- ▣ Interdiction de vapoter dans certains lieux à partir du 1er octobre 2017
- ▣ Uniformisation des plaques d'immatriculation pour les deux, trois-roues motorisées et quads
- ▣ Les contrats de ruralité dans le Pas-de-Calais
- ▣ Encourager l'engagement des jeunes sur le département
- ▣ Registre sur l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP et IOP
- ▣ Les Points d'Information à la Vie Associative (PIVA)

Rédacteur de la publication :
Fabien Sudry, Préfet du Pas-de-Calais

Conception et réalisation :
Service Départemental
de la Communication Interministérielle

Crédits photos :
Services de l'État du Pas-de-Calais,
sauf mentions contraires



www.pas-de-calais.gouv.fr
facebook.com/prefetpasdecalais
twitter.com/prefet62
prefecture62

Pas-de-Calais-idoscope



25 avril - Anzac Day à Bullecourt



25 avril - Hommage national à Xavier Jugelé,
policier tué en exercice



8 mai - Remise de la Médaille de la Sécurité Intérieure



Cérémonie du 8 mai à Arras



Cérémonie du 8 mai à Lens



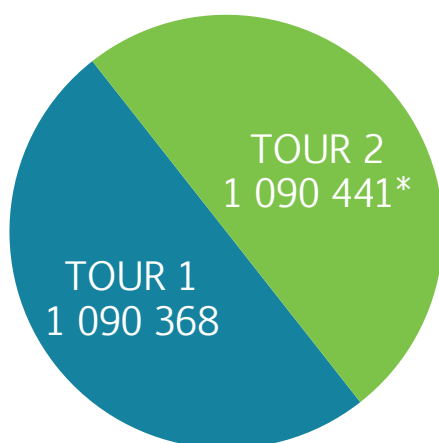
9 mai - Cérémonie d'hommage aux policiers morts
en exercice

L'élection présidentielle

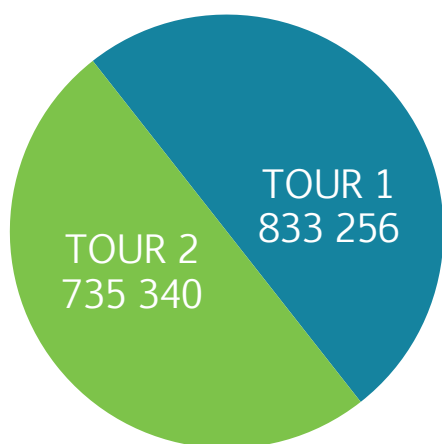
Les chiffres du scrutin dans le Pas-de-Calais



INSCRITS

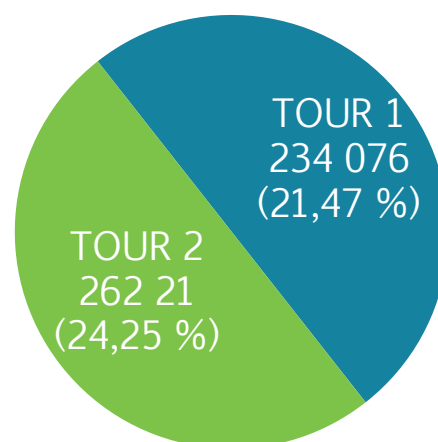


EXPRIMÉS

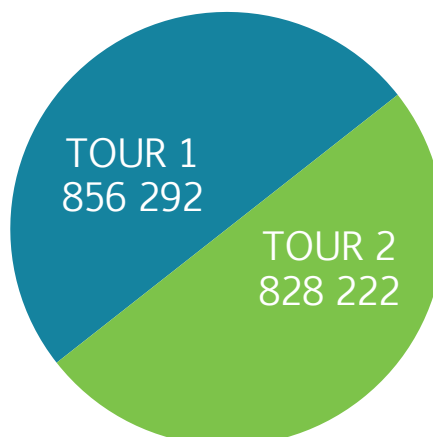


* plusieurs raisons expliquent la variation du nombre d'inscrits entre les deux tours, notamment l'inscription d'électeurs par les Tribunaux d'Instance après recours pour radiation ou l'inscription tardive d'électeurs par l'INSEE

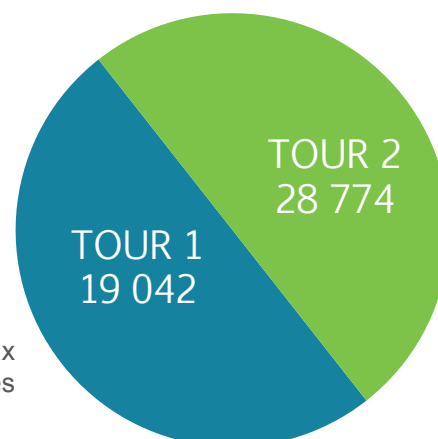
ABSTENTIONS



VOTANTS

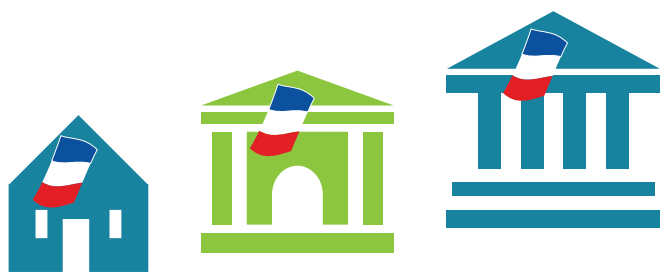


PROCURATIONS



L'élection présidentielle

Chronologie d'une soirée électorale



A partir de
19 heures*

Les bureaux de vote ferment.
Les urnes sont ouvertes et le
dépouillement commence.

A l'issue du dépouillement,
la mairie établit :

- le procès-verbal de résultats
- le bordereau de résultats

Le bordereau de résultat est aus-
sitôt transmis en préfecture par
courrier électronique

En préfecture, une équipe
réceptionne les bordereaux
puis les transmet aux agents
chargés de la saisie et de la
transmission des résultats au
Ministère de l'Intérieur via
l'application «élections»

Dès 20
heures

Les résultats sont diffusés au fur
et à mesure de leur arrivée au
grand public via le site internet
du Ministère de l'Intérieur

En cours
de soirée

- le procès-verbal de résultats,
- les bulletins nuls et blancs,
- les listes d'émargement,

sont acheminés vers la mairie
chef-lieu du canton

puis ils sont apportés en
préfecture par la Police
ou la Gendarmerie

Au cours
de la nuit

La commission de recensement
vérifie

- le procès-verbal de résultats
- les bulletins nuls et blancs,
- les listes d'émargement

et établit un procès-verbal
départemental (ou par circonscription
en cas d'élections législatives)
et le transmet au Ministère
de l'Intérieur

Après le
scrutin

Les listes d'émargement sont
consultables pendant 10 jours à
l'issue du dépouillement
des votes

Les PV et listes d'émargement
sont conservés en préfecture tant
que les voies de recours
contentieux ne sont pas épuisées

Les documents sont triés
et archivés

Les actualités

Renouvellement de vos titres d'identité, n'attendez pas le dernier jour !

Pour pouvoir voyager en France sur les lignes aériennes intérieures, pour circuler dans les territoires des États de l'Union européenne ou pour voyager hors des frontières européennes, les citoyens français doivent être en possession, individuellement, et quel que soit leur âge, d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

- ▣ la carte d'identité ou le passeport permet de circuler en France et dans les États de l'UE.
- ▣ le passeport est obligatoire pour voyager hors des frontières de l'UE.

A l'approche des examens de la fin de l'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été, nombre de personnes font renouveler leur carte nationale d'identité (CNI) ou leur passeport.

Afin d'éviter que l'afflux de demande ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen des personnes concernées, les usagers devant faire renouveler leur titre d'identité sont donc invités à prendre contact au plus tôt avec l'une des 27 mairies équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes.



Les actualités

L'Antenne du Littoral, un service « déconcentré » de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) à Boulogne-sur-mer

Située au cœur de la zone d'activité de Capécure à Boulogne sur mer, premier port de pêche de France et premier centre européen de transformation des produits de la pêche, l'Antenne du Littoral, service « excentré » de la DDPP du Pas-de-Calais, assure les missions de surveillance et de contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments, de protection économique du consommateur, d'appui à l'exportation ou encore de suivi des marchés publics, principalement dans les arrondissements de Boulogne-sur-mer, Montreuil-sur-Mer et Calais.

Chaque année, c'est une centaine d'établissements du secteur de la pêche qui est contrôlée en routine (du navire au poissonnier, en passant par le mareyeur et le transformateur) par les agents issus des services vétérinaires et de la concurrence, consommation et répression des fraudes.

Ce sont également environ 90 alertes sanitaires qui sont gérées chaque année, près de 150 prélèvements de denrées qui sont réalisés pour analyses, environ 250 contrôles de restaurants, cantines et cuisines centrales, grandes et moyennes surfaces, boucheries, boulangeries,... et 350 enquêtes sur plaintes ou ciblées dans les domaines des services et du commerce, afin d'assurer les protections sanitaire et économique du consommateur de la zone littorale de notre département. Par ailleurs, les marchés publics de la zone sont suivis afin de s'assurer de la bonne application des règles de mise en concurrence.



Zoom

Balade à vélo : prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique



A compter du 19 février 2017 et jusqu'au 31 janvier 2018, l'Etat accorde une aide pour l'acquisition d'un vélo électrique neuf n'utilisant pas de batterie au plomb. L'aide peut atteindre 200 euros. Le montant de l'aide est fixé à 20 % du coût d'acquisition, hors options, toutes taxes comprises.

La demande d'aide doit être effectuée via un formulaire accessible le site internet de l'Agence de services et de paiement.

Plus de renseignements sur :
www.asp-public.fr/

Les actualités



Interdiction de vapoter dans certains lieux à partir du 1er octobre 2017

A partir du 1er octobre 2017, il sera interdit de vapoter dans certains lieux publics, notamment les établissements destinés à la formation et à l'hébergement des mineurs et dans les « moyens de transport collectif fermé » (avion, métro, bus, train). Le vapotage disparaît également des établissements scolaires.

L'interdiction concernera aussi les lieux de travail où les locaux sont affectés à un usage collectif, à l'exception des locaux qui accueillent du public comme les hôpitaux, les centres des impôts, les stades, les administrations publiques. Cependant, un arrêté municipal ou un règlement intérieur pourra venir modifier le décret et interdire l'usage de la cigarette électronique.

En cas de non respect, les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 150 euros.

Une signalisation devra également être mise en place dans les lieux touchés par l'interdiction. En cas d'absence d'affichage, les propriétaires peuvent recevoir une amende pouvant atteindre 450 euros.

Uniformisation des plaques d'immatriculation pour les deux, trois-roues motorisées et quads

#SécuritéRoutière

DÉSORMAIS UN SEUL FORMAT DE PLAQUE AUTORISÉ :

- ✓ dimensions uniques : 210 mm de large et 130 mm de haut
- ✓ plaque fixée avec des rivets
- ✓ plaque posée par des professionnels agréés



 D'ICI LE 1^{ER} JUILLET 2017

- + obligatoire pour tous les nouveaux véhicules
- + mise en conformité des véhicules déjà en service

AU-DELÀ DE CE DÉLAI :

135 €

Tout conducteur de véhicule intercepté avec une plaque non conforme, illisible ou amovible sera sanctionné d'une amende de 4^e classe

Les contrats de ruralité dans le Pas-de-Calais

Un contrat de ruralité pour coordonner l'action publique dans les territoires

Dispositif phare en faveur des territoires ruraux, le contrat de ruralité vise à coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire. Il a pour but de fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et de donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

Les contrats de ruralité couvrent la période 2017-2020 et s'articulent autour de 6 volets prioritaires : l'accessibilité aux services et aux soins ; le développement de l'attractivité (économie, numérique et téléphonie mobile, tourisme ...) ; la redynamisation des bourgs-centres et le soutien au commerce de proximité ; les mobilités ; la transition écologique ; et la cohésion sociale.

Ils sont conclus entre l'État et les porteurs de contrats, à savoir les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et associent la Région, le Département, les collectivités territoriales concernées et autres partenaires locaux. Ces contrats s'articulent avec les politiques territoriales existantes et permettent un effet levier prenant appui sur les différents fonds mobilisés.



Des contrats, des actions concrètes

4 contrats de ruralité viennent d'être signés dans le département du Pas-de-Calais (Ternois, Boulogne-Calais,-Saint-Omer, Boulonnais, Montreuillois) et concernent, dès 2017, 2 PETR, 9 EPCI, 400 communes et 284 915 habitants.

Dès cette année le fonds de soutien à l'investissement local dédié aux contrats de ruralités sera de 2,795 millions d'euros pour le Pas-de-Calais.

Les projets inscrits au contrat pourront également s'appuyer sur les financements de droit commun de l'État : volet territorial du Contrat de plan État-Région (CPER), Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), mais également des Fonds européens et des subventions des collectivités locales (Département, Région, ...).

Plus de renseignements sur www.pas-de-calais.gouv.fr



Les actualités

Encourager l'engagement des jeunes sur le département

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Pas-de-Calais, grâce au travail de Guillaume et Steven en service civique, met tout en œuvre pour valoriser et promouvoir l'engagement des jeunes du territoire.

La mission de ces deux jeunes au cours de leurs 8 mois au sein de la DDCS est de communiquer et informer sur les dispositifs existants, et de donner à d'autres jeunes l'envie de s'engager, à leur tour, en service civique ou dans le programme ERASMUS +.



Ils réalisent ainsi des vidéos explicatives et une « Gazette de l'engagement » qui paraîtra tous les deux mois. Ces réalisations sont nourries de témoignages de volontaires et de rencontres avec des jeunes du département. L'idée est d'informer sur les démarches à suivre, de mettre en avant l'expérience de volontaires, et les avantages que peut apporter ce type d'engagement.

Ils ont pu présenter leur première vidéo et le premier numéro de la Gazette, lors de la Journée de l'Europe à Arras, le 9 mai dernier, l'occasion pour eux d'exprimer leur vision de l'engagement : « C'est un tremplin vers la vie professionnelle, qui apporte des compétences relationnelles, de l'ouverture d'esprit, de l'autonomie et rend plus responsable ».

Selon Guillaume « si on peut communiquer davantage auprès des jeunes sur le service civique et la mobilité, on risque moins d'en perdre sur la route ».

Plus d'informations : www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-vie-associative/Jeunesse-Enfance/Service-civique

Registre sur l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP et IOP

Les établissements recevant du public – dits ERP - et les installations ouvertes au public – dites IOP - sont désormais tenus de tenir et de mettre à disposition du public un registre sur l'accessibilité aux personnes handicapées dans un délai de six mois à compter du 30 mars 2017, c'est-à-dire avant le 30 septembre 2017.

Ce registre doit comprendre :

- une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
- la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ;
- la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Le registre, mis à jour régulièrement, doit être mis à disposition de l'ensemble du public.

Contact : mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Les actualités

Les Points d'Information à la Vie Associative (PIVA)

Le réseau des **Points d'Information à la Vie Associative** maille le territoire de la région des Hauts de France en délivrant une première information aux dirigeants associatifs ainsi qu'à leur membre de manière gratuite, fiable et anonyme. Ils offrent une réponse aux interrogations diverses et variées qui jalonnent la vie d'une association, des prémices de sa création à sa liquidation en passant par ses problématiques d'emploi.

Le principe de ce réseau est d'apporter rapidement une réponse fiable et pertinente aux acteurs associatifs.

La mission de la DDCS dans la politique de développement de la vie associative

Les services de l'État ont en charge de développer et d'accompagner la vie associative, le bénévolat et le volontariat ainsi que promouvoir l'éducation populaire aux différents âges de la vie. Pour atteindre ces objectifs la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) en partenariat avec la Direction Régionale Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS), se mobilise pour développer et structurer le réseau d'information à la vie associative et accompagner les pôles ressources à la vie associative.

Les chiffres de la Vie Associative dans le Pas-de-Calais en 2016 :

23 000

associations dont 17 000 associations actives

1 000

créations d'associations par an

10

points d'Information à la Vie Associative (PIVA)

2 145

associations emploient des salariés

7

greffes des associations en sous-préfecture et en préfecture

Plus d'informations

www.pas-de-calais.gouv.fr (Politiques publiques / Jeunesse, sport, vie associative / Vie Associative / Le réseau d'Information pour la Vie Associative / Livret PRAVA)

Patrick Rodier, Délégué Départemental à la Vie Associative - 03 21 23 87 70

Retrouvez au quotidien
l'actualité de l'ensemble des services
de l'Etat sur les réseaux sociaux

 www.pas-de-calais.gouv.fr

 facebook.com/prefetpasdecalais

 twitter.com/prefet62

 [prefecture62](https://instagram.com/prefecture62)

 facebook.com/gendarmerie.dupasdecalais

 twitter.com/PoliceNat62



FENÊTRE OUVERTE = DANGER



**NE LAISSEZ JAMAIS UN ENFANT SEUL PRÈS
D'UNE FENÊTRE OUVERTE OU SUR UN BALCON.**

**Chaque année, des enfants meurent ou se blessent gravement
en tombant d'une fenêtre ou d'un balcon.**